

République Française  
Département Sarthe (72)  
Commune de Marçon

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann  
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GENDRON Bernard

## 2024/013 – Régularisation cadastrale - Chemin de la Demée

Madame le Maire expose qu'une partie de l'emprise du chemin de la Demée, est située sur le domaine privé, à savoir sur une partie de la parcelle A 1132 sise 14 route du Port Gautier, appartenant à M. Jimmy POLLIC et Mme Elodie LAFON, pour une superficie de 2 a 93 ca (division parcelle A 1132) et sur une partie de la parcelle AB 180 sise 7 Chemin de la Demée, appartenant à M. et Mme Hubert et Laurence OYONO pour une superficie de 1 a 35 ca (division parcelle AB 180).

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée ;

Considérant l'accord écrit en date du 20 mars 2023 de M. POLLIC et Mme LAFON et l'accord verbal de M. et Mme OYONO de céder à la Commune une partie de leur terrain ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- procéder à la régularisation cadastrale de l'emprise du chemin de la Demée ;

- d'acquérir une partie des parcelles suivantes :

- A n° 1132 en partie pour une superficie de 2 a 93 ca (293 m2) appartenant à M. Jimmy POLLIC et Mme Elodie LAFON

- AB n° 180 en partie pour une superficie de 1 a 35 ca (135 m2) appartenant à M. et Mme Huber et Laurence OYONO

- de fixer le prix à 1.50 € le m2 ;

- de prendre en charge les frais de régularisation cadastrale et de bornage engagés auprès du Cabinet Axis Conseils, SARL de Géomètres experts à la Chartre-sur-le-Loir ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer les actes de vente correspondant avec Maître MALEVAL, Notaires, SELARL NOTAIRES VAL DE LOIR à Montval-sur-Loir et tout autre document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/01/2024  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. GENDRON Bernard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BSul', is written below the typed name of the secretary.